

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
Association étudiante de la TÉLUQ
20 janvier 2016 de 18 h 30 à 20 h 35 Montréal,
5 800 rue Saint-Denis, salle 12.042 et en webdiffusion

Membres présents (14)

Frédéric Dalphond
Christian Fortin
Clément Fortin
Sébastien Jetté
Patricia Julien
Manon Larin Picard
Cindy Lebel

Nathalie Lefebvre
Jean-François Martel
Sylvain Perron
Nicolas Royer
Martin Servant
Gilles Jr. Verreault
Marie-Josée Viau

Non-membre (1) : Stéphane Pageau, président d'assemblée et d'élection.

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum et du droit de présence

Résolution AGA-160120-01

Que l'assemblée soit ouverte à 18 h 30 et que le quorum soit constaté.

Proposé par Martin Servant. Appuyé par Gilles Jr. Verreault. Adopté à l'unanimité.

1.1 Constatation de la régularité de la convocation

La convocation pour l'assemblée ainsi que l'avis d'élection ont été publiés sur le site Internet de l'association le 26 novembre 2015 et transmis par courriel aux étudiants le 27 novembre 2015, le tout en conformité avec l'article 3.2.2 des *Règlements généraux* et l'article 2.2 de la *Politique électorale*.

Résolution AGA-160120-02

Que la régularité de la convocation soit constatée.

Proposé par Clément Fortin. Appuyé par Sébastien Jetté. Adopté à l'unanimité.

1.3 Nomination de la présidence et du secrétaire d'assemblée

Résolution AGA-160120-03

Que Stéphane Pageau agisse à titre de présidence d'assemblée et que Patricia Julien agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

Proposé par Marie-Josée Viau. Appuyé par Clément Fortin. Adopté à l'unanimité.

1.4 Présentation des procédures d'assemblée

Stéphane Pageau, président d'assemblée, présente les procédures qu'il utilisera soit la version adaptée du Code Morin de l'Université de Montréal.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Résolution AGA-160120-04

Que l'ordre du jour soit adopté.

Proposé par Christian Fortin. Appuyé par Martin Servant. Adopté à l'unanimité.

3.0 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente

Résolution AGA-160120-05

Que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 novembre 2014 soit adopté.

Proposé par Sébastien Jetté. Appuyé par Clément Fortin. Adopté à l'unanimité.

Résolution AGA-160120-06

Que le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2015 soit adopté.

Proposé par Sébastien Jetté. Appuyé par Clément Fortin. Adopté à l'unanimité.

4.0 Bilan annuel des activités du conseil d'administration

Patricia Julien fait la présentation du bilan des activités de l'association étudiante pour 2014-2015.

Pas de question relativement au bilan des activités.

5.0 Dépôt du rapport des états financiers

Gilles Jr. Verreault fait la présentation et le dépôt du rapport des états financiers 2014-2015.

Encore une fois cette année, la situation financière de l'association est excellente. Il n'y aura pas de hausse de cotisation pour cette année.

6.0 Nomination de la firme pour la mission d'audit des états financiers 2015-2016

Compte tenu de l'excellent service, il est proposé de renouveler le contrat de mission d'audit des états financiers avec Roland Naccache et associés pour 2015-2016.

Résolution AGA-160120-07

Que le groupe Roland Naccache et associés soit mandaté afin d'effectuer une mission de vérification des finances de l'AÉTÉLUQ 2015-2016.

Proposé par Gilles Jr. Verreault. Appuyé par Sylvain Perron. Adopté à l'unanimité.

7.0 Ratification des actes posés par les administrateurs

Résolution AGA-160120-08

Que les actes posés par les administrateurs entre le 12 novembre 2014 et le 20 janvier 2016 soient ratifiés.

Proposé par Sylvain Perron. Appuyé par Sébastien Jetté. Adopté à l'unanimité.

8.0 et 9.0 Présentation et adoption du plan d'action et des prévisions budgétaires 2015-2016

Résolution AGA-160120-09

Que l'assemblée générale adopte le plan d'action de l'AÉTÉLUQ 2015-2016 en fonction des prévisions budgétaires et des affaires récurrentes.

Proposé par Martin Servant. Appuyé par Marie-Josée Viau. Adopté à l'unanimité.

9.1 Ratification du montant de la cotisation étudiante pour 2015-2016

Résolution AGA-160120-10

Que l'assemblée générale ratifie le montant de huit (8) dollars de la cotisation étudiante pour 2015-2016.

Proposé par Clément Fortin. Appuyé par Marie-Josée Viau. Adopté à l'unanimité.

10.0 Modifications aux règlements généraux et aux politiques

Résolution AGA-160120-11

Que les modifications apportées aux articles 1.1, 4.1 et 4.3 de la *Politique d'allocation et de remboursement des dépenses* soient ratifiées.

Proposé par Sébastien Jetté. Appuyé par Christian Fortin. Adopté à l'unanimité.

Résolution AGA-160120-12

Que les modifications apportées au Préambule et aux articles 1.1, 1.2, 1.3, 1.3.1, 1.3.2, 1.4, 1.4.2, 1.4.3, 1.4.4, 1.4.5, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4.1, 2.4.2, 2.4.3, 2.6, 2.7 et 2.8 du *Code de déontologie* soient ratifiées.

Proposé par Clément Fortin. Appuyé par Martin Servant. Adopté à l'unanimité.

Résolution AGA-160120-13

Que les modifications apportées aux articles 1.4, 1.4.1, 1.4.2, 2.4.4, 2.4.5, 2.5.2, 2.5.5 de la *Politique de suspension et de destitution* soient ratifiées.

Proposé par Sébastien Jetté. Appuyé par Sylvain Perron. Adopté à l'unanimité.

11.0 Élections pour les postes vacants au conseil d'administration et au comité de régulation

11.1 Présentation du président d'élections et du secrétaire d'élections

La présidence d'élections est assurée par Stéphane Pageau.

Le secrétariat d'élections a été assuré conjointement par Patricia Julien et Gilles Jr. Verreault, employés de l'association étudiante. Josée Roussy, membre du conseil d'administration (démission remise le 19 janvier 2016) a supervisé la mise en œuvre du processus.

11.2 Rapport verbal du président d'élection

Monsieur Stéphane Pageau fait un retour sur le processus électoral. Le processus (avis d'élection, promotion, réception des candidatures, vote par anticipation) s'est bien déroulé. Cependant deux éléments suscitent une problématique.

Tout d'abord, certains candidats ont appliqué sur plusieurs postes, soit au conseil d'administration et au comité de régulation. Cette façon de faire est permise par le règlement et la politique électorale mais va néanmoins à l'encontre du code d'éthique si une personne se retrouve élu sur ces deux instances et ce notamment en raison du rôle joué par le comité de régulation. Monsieur Pageau a donc contacté les candidats concernés en leur mentionnant la problématique et qu'il serait préférable de suivre le code d'éthique comme un guide dans leur choix de rester ou non sur les deux postes dans le cas où il y serait élu. Le conseil d'administration pourra aussi prendre des décisions advenant le cas où cette situation se produirait.

Le deuxième élément problématique est relié au fait précédent, soit d'être candidat sur plusieurs postes mais aussi au fait d'avoir plusieurs candidats par poste et ce en lien avec l'article 2.10 de la politique électorale portant sur les modalités du vote : *tel que prévu à l'article 4.9 des règlements de l'AÉTÉLUQ, une candidature doit obtenir au moins 50% +1 des suffrages pour être élue. Si une seule candidature a été reçue pour un poste donné, elle doit tout de même obtenir 50% +1 des suffrages pour être élue.* Cela cause comme situation qu'il est alors difficile d'atteindre le 50% + 1 nécessaire pour être élu.

Cette difficulté ne s'est pas présentée lors des élections précédentes car il n'y avait pas autant de candidats par poste. La situation actuelle a été soulevée par monsieur Verreault qui en a informé le président d'élection. Monsieur Pageau a analysé la situation et a envisagé trois possibilités. Soit d'abolir les élections, soit de faire un deuxième tour de vote ou que dans le cas où il n'y a pas de candidat élu selon l'article 4.9, de faire un processus de cooptation par le conseil d'administration.

Monsieur Pageau a privilégié la solution de la cooptation notamment en raison du processus électoral qui est assez ardu dans une association à distance. De plus, le deuxième tour de vote aurait notamment eu comme conséquence que les étudiants ayant voté par anticipation n'auraient pas revoter lors de l'assemblée.

Martin Servant, secrétaire du conseil d'administration explique le fait qu'avant il n'y avait pas autant de candidats et cas de candidatures insatisfaisantes, il y avait une possibilité de choisir la « chaise », de laisser le poste vacant. Les règlements ne sont donc pas adaptés à la situation d'avoir plusieurs candidats pour un poste. Martin mentionne qu'il prendra la responsabilité pour que le conseil d'administration adapte son règlement et la politique électorale en conséquence.

Suite à ces clarifications, le processus de vote en présentiel se poursuit.

11.3 Nomination de scrutateurs

Résolution AGA-160120-14

Que Martin Servant et Gilles Jr. Verreault agissent à titre de scrutateurs pour la présente élection.
Proposé par Sylvain Perron. Appuyé par Sébastien Jetté. Adopté à l'unanimité.

11.4 Présentation des candidats et période de questions

Les candidats présents font une brève présentation et les membres sont invités à poser leurs questions.

11.5 Vote par scrutin secret

Résolution AGA-160120-15

Que Clément Fortin soit déclaré élu président du conseil d'administration pour un mandat de deux ans.
Proposé par Jean-François Martel. Appuyé par Sébastien Jetté. Adopté à l'unanimité.

Résolution AGA-160120-16

Que Ghiles Abchiche soit déclaré élu porte-parole du comité de régulation pour un mandat d'un an.
Proposé par Clément Fortin. Appuyé par Martin Servant.

Résolution AGA-160120-17

Que Marie-Josée Viau soit déclarée élue membre du comité de régulation pour un mandat d'un an.
Proposé par Cindy Lebel. Appuyé par Sébastien Jetté. Adopté à l'unanimité.

12.0 Période de question (varia)

Le gagnant du tirage soit le remboursement du coût équivalent aux frais de scolarité d'un prochain cours de la TÉLUQ est Frédéric Dalphond.

13.0 Levée de l'assemblée

Résolution AGA-160120-17

Que l'assemblée soit levée à 20 h 35.

Marie-Josée Viau propose. Clément Fortin appuie. Adopté à l'unanimité.